

Compte rendu de séance

Séance du 15 janvier 2020

L' an 2020 et le 15 janvier 2020 à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, BERSON Christophe, Mmes : JACQUIN Angélique, BOUCHENOIRE Virginie , Mrs André ROUSSIASSE.et LECLERC Sylvain,

Excusé(s) : e

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 09/01/2020

Date d'affichage : 09/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 16/01/2020

et publication ou notification
du : 16/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération « Indemnité gardiennage Église» 2020
- Devis nettoyage toiture église
- Élections municipales
- Transport solidaire « Agglobus »
- Présentation contrat assurance groupe « risques statutaires »
- Projet animation mycologique Toussaint 2020
- Point sur projet ancre – Juin 2020
- Questions diverses.
- Photo conseil municipal mise à jour sous réserve de la présence de tous les conseillers
- Questions diverses.

1 – Délibération « Indemnité gardiennage Église » : 2020/01

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler l'indemnité de gardiennage suivant la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle n° 386 du 5 avril 2017, et d'attribuer la somme de 250 euros pour le gardiennage.

Après délibération, le Conseil Municipal attribue la somme de 250 euros à Monsieur ROUSSIASSE Guy, habitant les 4 vents à la Lande Chasles et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

2– Présentation contrat assurance groupe « risques statutaires » : 2020/02

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires.

3-Devis nettoyage toiture église

Monsieur le Maire présente deux devis concernant le dé-moussage de la toiture de l'église.
Le conseil municipal souhaiterait connaître le produit utilisé avant de prendre une décision.

La décision est reportée au 4 mars lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

4-Élections municipales

Les candidats ont jusqu'au 27 février pour se déclarer en préfecture. Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 7 février 2020. Une page spécifique a été ouverte sur le site internet communal pour tout savoir sur ces élections municipales. Disponible également en mairie.

En savoir plus http://lalandechasles.free.fr/elections_municipales2020.htm

5 –Transport solidaire « Agglobus »

Le transport à la demande zonal est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus et ouvert à tous. Il permet aux usagers de La Lande-Chasles de se rendre à Longué Jumelles ou à la gare des Rosiers-des-Loire pour le travail, les courses ou les loisirs.

Sur simple appel téléphonique (réservation la veille du trajet) au 02 41 51 12 62, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt de la mairie pour vous conduire à votre destination. Horaires : 7h-10h, 12h-14h et 16h30-19h. Tarif : 2,15€ ou abonnement mensuel ou annuel.

Toutes informations <http://lalandechasles.free.fr/transport.htm>

Le Transport pour personnes à mobilité réduite est un service de substitution à l'offre de transport Saumur Agglobus (lignes urbaines, périurbaines et TAD). Le bénéficiaire, sous condition d'accès, est pris en charge à son domicile. Ce service est assuré avec un véhicule adapté au handicap du voyageur. Voir conditions, inscriptions et réservations au 02.41.51.12.62

Toutes informations <http://lalandechasles.free.fr/transport.htm>

6- Projet animation mycologique Toussaint 2020

Une proposition est faite par l'association mycologique SESA Angers pour la Toussaint 2020
3 heures d'animation sur le thème des champignons

Gratuité pour les habitants. Prise en charge par la commune. Coût 150 euros si moins de 20 personnes. 200 euros si 20 personnes ou plus. Le conseil municipal demande d'ajouter un tarif pour les personnes hors commune intéressée : 4€ à partir de 16 ans. 2€ moins de 16 ans. Un verre de l'amitié clôturera la séance à la salle communale. Il sera demandé à l'association d'organiser cela un dimanche matin de 9h à 12h pendant les vacances scolaires pour permettre un plus grand nombre de pouvoir venir.

7- Point sur projet ancre – Juin 2020

La ministre des Armées a signé le 23 décembre 2019 son accord pour donner une ancre de marine à l'amicale des anciens marins dont le siège social est sur La Lande-Chasles. Cette ancre sera mise à disposition de la commune par l'amicale après sa récupération à Brest. Les frais sont pris en charge par l'amicale. Elle sera disposée sur le parterre en herbe devant la mairie, à proximité du mat de pavillon déjà en place depuis avril 2018 et symbolisera d'une part le fait que l'amicale a "mouillé l'ancre" à La Lande-Chasles, mais également que les habitants sont très "ancrés" à leur commune. L'inauguration est prévue le dimanche 28 juin 2020 à partir de 10h30. Des détails complémentaires seront donnés après les élections municipales sur cette cérémonie.

8- Questions diverses

Dans le cadre du 150e anniversaire de la guerre de 1870, le Maire propose d'ajouter au monument aux morts le nom de Julien de L'Estoile, mort pour la France le 2 décembre 1870. Sa biographie est disponible sur le site internet communal. Un courrier a été envoyé pour demander l'accord de la famille. Sa tombe au cimetière serait nettoyée pour l'occasion. La cérémonie pourra obtenir un label du ministère des Armées. Un QR code serait ajouté sur le monument aux morts (carré de 3 cms de côté sur le piédestal), permettant ainsi de pouvoir via son Smartphone découvrir l'ensemble des biographies des personnes mentionnées sur le site internet communal. Le dossier de demande de labellisation est à envoyer avant le 15 mars. Décision au prochain conseil au vu de la réponse de la famille.

Projet lave vaisselle salle communale : Après recherches, il n'est possible d'investir que dans un lave vaisselle professionnel, d'une valeur d'environ 1 000 euros. Toutefois la taille de l'appareil nécessite de revoir le plan de travail. De plus l'évier serait à revoir également car peu pratique. Le conseil municipal décide d'étudier un réaménagement global de la cuisine en privilégiant un support en inox en complément de celui déjà acquis. Le dossier est reporté à après les élections municipales.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 04 mars 2020 à 20h.
Séance levée à: 21:45

En mairie, le 16 janvier 2020
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL